

# LES ALLOCATIONS FAMILIALES, LA BRANCHE FAMILLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



## RÔLE ET MISSIONS

Depuis plus de 60 ans, les Allocations familiales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne. Acteur majeur de la politique familiale et sociale, elles sont présentes sur tout le territoire grâce aux 123 caisses d'Allocations Familiales, et leurs 34 000 salariés pour répondre aux besoins de chacun. La branche Famille joue un rôle essentiel au sein de la politique familiale, puisqu'elle est en charge du service des prestations légales et de l'action sociale familiale.



## CHIFFRES CLÉS 2007

### BÉNÉFICIAIRES ET ALLOCATAIRES

**10,8 millions** d'allocataires.

**29,5 millions** de personnes couvertes.

**6,6 millions** d'allocataires de prestations versées en faveur des familles.

**4,9 millions** d'allocataires de prestations versées dans le cadre de la lutte contre la précarité.

### VERSEMENT DE PRESTATIONS

**66,1 milliards** d'euros de prestations versées.

**46 milliards** d'euros consacrés aux familles.

**19,9 milliards** d'euros de prestations contre la précarité.

**7,3 milliards** d'euros d'aides au logement versées à des familles avec enfants.

### PETITE ENFANCE

**12,8 milliards** d'euros consacrés à la petite enfance.

**2,1 millions** de familles bénéficiaires d'au moins une composante de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Source : Cnaf, Rapport annuel d'activité 2007.



**Contact presse**  
Guillaume Peyroles  
guillaume.peyroles@cnaf.fr  
Tél. : 01 45 65 54 05



[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)



**Et faire garder mon enfant  
devient plus simple !**

**Dossier de presse**  
**13 mai 2009**



# Les partenaires du site



## ÉDITO

Le site mon-enfant.fr propose aux parents une information complète pour les aider à trouver une solution pour faire garder leurs enfants.

Quelques clics suffisent pour accéder en temps réel aux informations et choisir son mode d'accueil. Le module de géolocalisation intégré permet aussi de trouver un lieu d'accueil selon ses propres critères de préférence.

Cette nouvelle offre de service illustre la volonté permanente des caisses d'Allocations familiales de faciliter la vie des familles dans leur quotidien.

Pour ce faire, c'est toute la branche Famille qui s'est mobilisée derrière cet ambitieux projet, en y associant étroitement l'ensemble des acteurs nationaux et locaux de la petite enfance comme de la jeunesse.

Au fur et à mesure de son existence, le site mon-enfant.fr développera ses capacités pour toujours mieux informer les familles avec un recensement exhaustif de l'ensemble des modes d'accueil sur tout le territoire.

Je ne doute pas que cet outil innovant, moderne et pratique s'installe rapidement dans le paysage de l'Internet et devienne le site de référence pour les parents.

**Hervé Drouet**

Directeur général de la Cnaf

### Précisions

Le site mon-enfant.fr sera lancé officiellement le mercredi 13 mai. Il fera l'objet d'une montée en charge régulière et importante concernant toutes les informations disponibles pour les parents.

Ainsi, à titre d'exemple, les données relatives aux assistantes maternelles seront rapidement enrichies. Les départements où figurent actuellement les assistantes maternelles en activité sont les suivants :

l'Aude, la Côte d'Or, la Creuse, l'Hérault, la Haute Loire, le Lot, le Morbihan, le Bas Rhin, les Deux sèvres, le Val d'Oise.



Sans la mobilisation de tous les acteurs de la politique d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse, le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) n'aurait pas pu voir le jour. La Cnaf les remercie pour leur implication.

### LES MAIRIES ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX

**ACEPP** - Un réseau de 1000 associations, crèches, multi-accueils... dans lesquels les parents participent : la parentalité active.

**Familles rurales** - Premier mouvement familial en France composé de 3 000 associations locales regroupant 180 000 familles adhérentes.

**FFEC** - La Fédération française des entreprises de crèches.

**UNIOPSS** - Elle rassemble les acteurs de l'économie sociale et soutient le développement des modes d'accueil de la petite enfance pour des réponses « sur mesure ».

**SPAMAF** - Syndicat professionnel des assistants maternels et assistants familiaux.

**UFNAFAAM** - Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles.

**FEPEM** - Fédération nationale des particuliers employeurs.

**PIF** - Point Info Famille.

**REAAP** - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnements des parents.

**UFCV** - Union française des centres de vacances.

**CEMEA** - Mouvement national d'éducation nouvelle.

**FRANCAS** - Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

**FEDERATION LEO LAGRANGE** - Association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique.

**MSA** - La MSA (Mutualité sociale agricole) qui gère la protection sociale et familiale du monde agricole et rural.

**UNCCAS** - L'association qui fédère les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale. Elle représente 5 000 communes et plus de 41 millions de citoyens.

**Pajemploi** - En savoir plus sur la prestation d'accueil du jeune enfant.

**ANSP** - Agence nationale des services à la personne.

**CIDF** - Centre d'information sur les droits des femmes.

**Portail du Premier Ministre**

**ESPACE FAMILLE** - Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.



# Trouver l'information en quelques clics



## UN MOTEUR DE RECHERCHE

Il permet d'effectuer :

- Une recherche géographique pour, entre autres, visualiser tous les modes d'accueil disponibles dans son département, ou trouver la liste et les coordonnées des structures choisies près du domicile ou du lieu de travail.
- Une recherche sélective pour trouver la liste des structures selon les critères souhaités, tels que l'âge de l'enfant, la commune, le type d'accueil recherché, etc.



### Mise à jour des données pour les différents modes de garde proposés

Le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) est voué à évoluer constamment dans le temps. La liste des modes de gardes sera mise à jour de façon régulière. Chacune des structures, qu'elle soit collective (crèches, centres de loisirs, etc.) ou individuelle (assistantes maternelles) pourra se faire référencer et/ou apporter des modifications à ses informations propres (heures d'ouverture, adresse, etc.). A terme, les internautes auront accès aux disponibilités.

## UN SIMULATEUR DE TARIFICATION SELON LE MODE DE GARDE CHOISI

Grâce à un simulateur de tarification, [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) permet aux parents de calculer combien leur coûtera l'accueil en crèche de leur enfant en fonction de leur revenu, du nombre d'enfants à charge et, le cas échéant, de la présence d'un enfant en situation de handicap. Pour l'ensemble des équipements accueillant des enfants de moins de 4 ans (crèche, multi-accueil, halte-garderie, etc.), financés par les caisses d'Allocations familiales (Caf), le montant de la participation des familles est défini par un barème national fixé par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Le simulateur est un outil supplémentaire pour aider les parents à faire leur choix. Il est cependant à prendre seulement à titre indicatif, le calcul définitif étant effectué par le responsable de l'équipement d'accueil choisi.

# WWW.MON-ENFANT.FR, 1<sup>er</sup> site national dédié exclusivement à la garde d'enfants



La France est le pays européen qui compte le plus fort taux de natalité. Celui-ci est de 2,02 enfant par femme en 2008, ce qui représente 834 000 naissances (source Insee). Pourtant, les recherches de garde s'avèrent très souvent compliquées et difficiles, avec des offres très variables selon les territoires.

**Afin de faciliter la vie des parents, les Allocations familiales innovent avec un service inédit : un site Internet dédié exclusivement à la garde d'enfants, [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr).**

**Pour la première fois en France, un seul et même site Internet regroupe toutes les informations sur les solutions de garde existantes partout en France, pour des enfants âgés de 0 à 12 ans.**

Grâce à la création de ce tout nouveau service, les caisses d'Allocations familiales entendent aider au mieux les familles en répondant à une véritable demande d'informations : **conseiller, orienter, aider et trouver la solution sont les objectifs de [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr).**



Où trouver la liste des différents modes de garde ? Quel mode de garde serait le plus adapté à ma situation professionnelle et personnelle ? Combien me coûterait telle ou telle solution ? Où me renseigner pour trouver des solutions près de chez moi ou de mon lieu de travail ? Je vais devoir déménager dans les mois à venir, comment faire pour anticiper mon arrivée et trouver dès à présent une nouvelle crèche ou une nouvelle assistante maternelle ? **Ce sont autant de questions que se posent les parents.**

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)  
et faire garder mon enfant devient plus simple



## BON À SAVOIR

**Répartition des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil principal adopté par les parents en 2007**

(Source : Drees, enquête mode de garde)

**18 %** des enfants de moins de 3 ans sont accueillis par une assistante maternelle agréée et **10 %** sont accueillis dans un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, la situation est très différente : **64 %** des enfants de moins de 3 ans sont alors pris en charge par un intervenant extérieur à leur famille. Pour autant, **27 %** des enfants sont gardés principalement par leurs parents. La flexibilisation du temps de travail – en particulier le développement des horaires décalés – explique en grande partie cette pratique. L'assistant maternel agréé constitue le mode d'accueil le plus utilisé (37 %), tandis que les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches) sont utilisés pour **18 %** des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent à temps complet.

# Trouver l'information en quelques clics



[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) permet de trouver l'information en quelques clics avec une arborescence simple et efficace. **3 entrées de recherche sont possibles : par mode de garde, par mot-clé ou par besoin.**

- la définition des différents modes d'accueil,
- à qui s'adresse chaque mode d'accueil,
- le calcul du coût en crèche.

 Les « plus » de [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

## UN RECENSEMENT DE L'ENSEMBLE DES MODES DE GARDE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Sont recensés :

### L'ACCUEIL COLLECTIF

L'accueil en crèche collective, en halte-garderie ou en multi-accueil avec des professionnels de la petite enfance assurant l'accueil des enfants.

### L'ACCUEIL PARENTAL

Des structures gérées par une association de parents qui participent à l'accueil des enfants avec le soutien d'un personnel qualifié (puéricultrice, éducatrice, auxiliaire).



### L'ACCUEIL FAMILIAL

Les crèches familiales offrent un mode d'accueil individuel au domicile d'assistantes maternelles agréées employées par la crèche.

### LES JARDINS D'ENFANTS

Des structures d'éveil sous la responsabilité d'éducatrices de jeunes enfants qui proposent des activités spécifiques favorisant l'éveil d'enfants âgés de 2 à 6 ans.

### LES ASSISTANTES MATERNELLES

Titulaires d'un agrément délivré par les services de protection maternelle et infantile (Pmi) du Conseil général, elles accueillent à leur domicile de un à quatre enfants.

### L'ACCUEIL DES LOISIRS

Destinés aux enfants scolarisés, ils fonctionnent généralement pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner et les mercredis ; et pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires.

### LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Ce sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange en direction des parents et des assistantes maternelles mais aussi des professionnels de la petite enfance.

### LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Des professionnels de la petite enfance accueillent des familles avec leur enfant pour des temps conviviaux et d'échanges. Gratuits, respectant l'anonymat des familles et basés sur le volontariat, ces lieux participent à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, et apportent un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle d'échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.



Vous pouvez aussi trouver des conseils, des éléments d'actualité, des informations sur les métiers de la petite enfance et de la jeunesse.